



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	12.06.2023
Titre du projet du marché	Ingénieurs spécialisés en installations techniques chauffage, ventilation, sanitaire et électricité
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet	259142
N° de la publication SIMAP	1342727
Date de publication SIMAP	09.06.2023
Adjudicateur	Ville de Renens Bâtiment - Domaine - Logement
Organisateur	Ville de Renens Bâtiment - Domaine - Logement, à l'attention de Deirdre McKenna, Centre technique communal - Rue du Lac 14, 1020 Renens, Suisse, E-mail: Deirdre.McKenna@renens.ch
Inscription	Sur simap, pas de délai
Visite	Pas de visite prévue
Questions	Selon simap : 21.06.2023 Selon DAO : 23.06.2023
Rendu documents	19.07.2023 à 16h00, le titre postal faisant foi Deux exemplaires papier et un exemplaire informatique Word/Excel et PDF sur une clé USB
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre
Type de procédure	Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux
Genre de prestations / type de mandats	CPV: 75310000 - Services de prestations Code des frais de construction (CFC): 23 - Installations électriques, 24 - Installations CVC, automatismes du bâtiment, 25 - Installations sanitaires
Description détaillée des prestations / du projet	Groupe scolaire du site de Verdeaux-Pépinières-Saugiaz Groupement d'ingénieurs spécialisés en installations techniques chauffage, ventilation, sanitaire et électricité pour les phases SIA 31 à 53
Communauté de mandataires	Admise, maximum un membre par spécialité
Sous-traitance	Non admise.
Mandataires préimpliqués	L'organisateur est mentionné et exclu de la procédure. Les bureaux préimpliqués, auteurs des devis CVS et E annexés au DAO, ne sont pas mentionnés.
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	Deirdre McKenna, Ville de Renens Architecte, cheffe de projet Jean-Claude Bourgeois, Ville de Renens Architecte, adjoint au chef de service Lene Heller, Werkburo Sàrl, Directrice des travaux Adrien Meuwly Comte, Meuwly Sàrl, Architecte du projet lauréat Patrick Barbey, PICT Ingénieurs Sàrl, Organisateur de la procédure
Conditions de participation	<ul style="list-style-type: none"> être porteur, d'un diplôme de l'Ecole Polytechnique Fédérale (EPFL ou Z), d'une Haute Ecole Spécialisée Suisse (HES ou ETS) ou d'un diplôme étranger reconnu équivalent ; être inscrit, dans un registre professionnel : Fondations des registres suisses des ingénieurs, des architectes et des techniciens (REG A ou REG B), le niveau C étant exclu, MPQ (Mandataires Professionnels Qualifiés) ou sur un registre professionnel étranger équivalent. Engagement sur l'honneur

Critères d'aptitude	Le candidat doit disposer des compétences dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Ingénieurs en installations chauffage, ventilation, sanitaire et électricité en tant que professionnel spécialisé au sens du règlement SIA 108/2020 en charge de la planification et de la réalisation des travaux relatifs aux travaux d'installations chauffage, ventilation, sanitaire et électricité en tant que professionnel spécialisé (CFC 144 ; 154 ; 23, 24 et 25).
Critères d'adjudication / de sélection	1 Prix 45% 1.1 Montant de l'offre en rapport avec le cahier des charges (Méthode T2) 35% 1.2 Nombre d'heures nécessaires et/ou adéquation des prestations offertes pour l'exécution du marché (Méthode T4) 10% 2 Qualité technique de l'offre 30% 2.1 Degré de compréhension du cahier des charges et des prestations à exécuter (annexe B6) 15% 2.2 Références des bureaux* (annexe Q6) 15% 3 Organisation pour l'exécution du marché 25% 3.1 Nombre, planification et disponibilité des moyens et des ressources pour l'exécution du marché* (annexes R6) 11% 3.2 Qualifications des personnes-clés désignées pour l'exécution du marché* (annexe R9) 11% 3.3 Répartition des tâches et des responsabilités pour l'exécution du marché* (annexe R8) 3% Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.
Indemnités / prix :	Pas d'indemnité

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none"> • Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises. • La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante. • La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués. • Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués. • La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022). • La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres. • Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144 (2022). • Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont conformes. • L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).
Manques de l'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none"> • Les bureaux préimpliqués autorisés à participer ne sont pas mentionnés, même si les documents produits font partie de l'appel d'offres. • Une incohérence est relevée dans la date pour poser les questions (simap 21.06.2023 et DAO 23.06.2023).
Observations de l'OMPr	<ul style="list-style-type: none"> • L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il en respecte que partiellement les principes généraux. • L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres. • Enfin, l'OMPr se réjouit que dans cette procédure ouverte, le maître d'ouvrage bénéficie d'un regard extérieur de par l'appui d'une personne externe dans le collège d'évaluation.

